

CLR RICHWILLER

Règlement Intérieur

Ecole Cyclo VTT

Créés le 2017

PREAMBULE

Le présent Règlement Intérieur « Ecole Cyclo VTT »

- décrit les conditions de fonctionnement de l'école cyclo VTT de « CLR Richwiller ».
- complète le règlement intérieur, qui reste la référence de base de tout adhérent du club.
- est mis à disposition des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent de l'école cyclo VTT.

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

I – Définition de l'Ecole Cyclo VTT

L'Ecole Cyclo VTT, comme toutes les écoles de sport, est une structure qui dispose d'un contenu de formation, d'une équipe d'animateurs-éducateurs et d'un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé pour découvrir les activités du cyclisme dans le cadre des loisirs et du volontariat dans une perspective de progression. De plus, comme c'est le cas pour tout licencié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), la pratique de ce sport au sein de l'école se fait sans aucune contrainte ou obligation de résultat, de record.

II – Situation juridique

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école VTT sont internes à l'association sportive «CLR Richwiller» dont le siège se situe à Richwiller au domicile du président en fonction. Les membres de l'école VTT acceptent donc les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Par les représentants de l'association, l'école VTT est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités fédérales de la FFCT, les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, et tout autre organisme ou individu.

III – Contenu de l'activité

1 – Projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques que nous animons au travers de nos activités permettront à nos jeunes de développer :

- le sens de la responsabilité
- l'autonomie
- l'esprit d'entraide et de coopération
- le respect de l'autre
- le goût de l'effort constructif
- la curiosité intellectuelle
- la connaissance et le respect de l'environnement (urbain, rural, sauvage)

2 - Programme d'apprentissage

Le projet pédagogique propose aux enfants une initiation au VTT qui leur permettra de progresser aussi bien sur un plan individuel et collectif.

Le projet comprend plusieurs aspects : → Technique, mécanique, sécurité, orientation et environnement.
La progression à la fin du cycle est validée par le biais d'une fiche de progression qui informera du niveau de connaissance, à savoir si les sujets sont acquis, non-acquis ou en voie d'acquisition.

Nos activités seront organisées autour de 5 thèmes :



Chaque thème sera animé selon les objectifs suivants :

Maitriser sa machine et Acquérir des compétences optimales en dextérité à

des jeux éducatifs seront pratiqués soit à l'échauffement soit en cours de randonnées.

Accroître la force physique en fonction de l'âge des élèves,

Jeux de maniabilité réitérés, exercices d'interval-training.

Accroître la capacité d'endurance en fonction de l'âge,

Augmentation progressive des distances parcourues.

Savoir faire l'entretien et les réparations minimales de sa machine,

Des ateliers pratiques seront organisés pour permettre aux élèves d'apprendre à effectuer les opérations suivantes : *réparer une crevaison ; sur une chambre à air démontée ; sur une chambre à air en place (concours de vitesse d'exécution), huiler la chaîne, les axes de dérailleur, remédier à un saut de chaîne, changer les patins de freins, régler les freins, changer un câble de frein, réparer une chaîne, nettoyer son vélo,...*

Aimer le cyclotourisme et le VTT,

Proposer des activités variées, inviter les élèves aux activités du club (sorties WE dans les Vosges, AG, fête du club, ...) Faire en sorte que l'effort demandé soit à la hauteur du plaisir obtenu. La compilation de km n'est pas notre objectif.

Utiliser le vélo comme moyen d'aller découvrir (des lieux, des événements...),

Certaines sorties donneront l'occasion d'aller découvrir un lieu intéressant (intérêt touristique, curiosité historique, géographique ou environnementale) ou lieu propice à une activité particulière (rencontrer des enfants d'autres écoles cyclo dans les jeux ou des animations culturelles)

Savoir soigner son corps :

- **Alimentation** : comprendre les sucres lents, les sucres rapides - jeu de plateau d'entraînement à la connaissance de ces deux catégories d'aliments.
- **Hydratation** : exposé, vigilance des formateurs, pauses boisson fréquentes, apprentissage de l'usage du bidon en roulant. (Boire avant d'avoir soif) on boira avant même de se mettre en route.
- **Habillement** : vigilance des formateurs, on s'opposera au départ d'enfants mal équipés en fonction de la météo.
- **Sommeil** : nous n'avons aucune maîtrise sur l'hygiène du sommeil dans les familles. Nous ne pourrons que donner des conseils mais les sorties club WE ou Séjours inter-clubs seront des occasions de mise en pratique.
- **Récupération** : nous nous appliquerons à construire les séances en trois phases :
 - ✓ **1 - échauffement,**
 - ✓ **2 - activité intense** (accélérations, interval training effort soutenu, jeux très actifs),
 - ✓ **3 - récupération active** : fin de parcours à vitesse modérée,

Acquérir des comportements raisonnables par rapport à la sécurité, sur route, en terrain sauvage.

- Bases du Code de la route, respect de ces règles lors des déplacements sur route,
- Evaluation des risques en fonction des compétences de chacun dans les parcours en milieu ouvert,
- Réflexion sur les besoins vestimentaires en fonction de la météo avant le départ,
- Apprentissage du réglage du casque, vigilance des adultes,
- Exigence de l'équipement du vélo en éclairage en cas de mauvaise visibilité.
- etc....

Acquérir la maîtrise de différents types de cartes géographiques (carte routière, carte topographique),

Progressivement, on procèdera à la mise en relation entre le parcours et sa représentation cartographique. Tantôt par anticipation avant le départ, pendant le parcours, tantôt par l'observation à posteriori.

C'est aussi grâce à ce programme complet que nous souhaitons participer aux critères FFCT et représenter le club par le biais de nos jeunes vététistes.

4 – Les Critériums

Le Critérium est un jeu sportif et éducatif, destiné à encourager nos jeunes à la pratique du V.T.T. Il peut aussi être la finalité d'une progression dans l'initiation au cyclotourisme V.T.T. Organisée à raison de une à deux fois par an environ, cette manifestation représente la rencontre entre clubs et représente un évènement important pour nos jeunes.

Les jeunes sont classés en 4 catégories :

8 à 12 ans (dans l'année), 13-14 ans (minimes), 15-16 ans (cadets), 17-18 ans (juniors).

- Les jeunes de 8 à 12 ans ne pourront participer qu'aux épreuves locales et départementales; ils seront obligatoirement par groupe de 2 accompagnés d'un adulte.
- Les jeunes de 13-14 ans participeront, soit par équipe de 2, soit individuellement; ils pourront être sélectionnés au niveau régional, puis ensuite à la finale nationale.
- Les jeunes de 15-16 ans, puis 17-18 ans participeront individuellement.

Les différentes épreuves sont habituellement:

- A - Un test sportif
- B - Des questions de connaissances générales et d'observation
- C - Un test nature
- D - Un parcours de pilotage du VTT
- E - Un test mécanique

A l'issue des différents tests, il sera établi un classement :

- 1 - Général (toutes catégories)
- 2 - des groupes (8 à 12 ans)

3 - des équipes (13 à 14 ans)

4 - des individuels par catégories (minimes, cadets, juniors, et filles)

Un diplôme FFCT du Critérium du Jeune Vététiste est remis à chaque participant.

Une coupe sera attribuée au premier de chaque catégorie.

La participation au critérium fait partie du programme pédagogique, grâce à elle, nos jeunes pourront faire de belles rencontres interclubs et représenter le leur par le biais de leur présence qui est donc indispensable.

TITRE II - FONCTIONNEMENT

I - STRUCTURE

Article 1 : Agrément de l'Ecole VTT

L'agrément « École VTT » de «CLR Richwiller» sera enregistré sous un numéro attribué par la Fédération Française de Cyclotourisme, ceci courant 2013. Cet agrément est renouvelé tous les 3 ans et fait l'objet d'un projet pédagogique.

Article 2 : Encadrement et responsables de l'Ecole

Un des moniteurs Fédéral FFCT du Club est responsable pédagogique de l'Ecole VTT.

L'encadrement des séances est assuré par des cadres fédéraux (initiateurs ou moniteurs). Tous possèdent le PSC1. Ils pourront être secondés par d'autres licenciés au Club adultes disposant d'une expérience suffisante et expérimentée, conformément à la législation en vigueur pour encadrer les activités proposées aux enfants.

D'une manière générale, l'équipe d'encadrement est constituée uniquement de bénévoles, c'est-à-dire des personnes volontaires qui ne touchent aucune rémunération pour leurs activités au sein de l'Ecole. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

Néanmoins pour la bonne organisation de l'école, un planning de présence est géré par les encadrants.

Article 3 : Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fonction des capacités annuelles d'encadrement et peut varier d'une année sur l'autre. En cas de places non disponibles, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement. Les enfants inscrits et ayant participé aux activités de la saison de l'année précédente sont prioritaires. Sont également prioritaires les enfants dont les parents sont membres.

II - ADMISSION

Article 4 : Modalités d'inscription

Les pré-inscriptions auront lieu dès la fin de la saison en cours et les dossiers d'inscription seront remis aux membres dès ce moment-là.

Une réunion d'information avec parents, enfants, encadrement précèdera les inscriptions définitives. La participation à cette réunion est vivement souhaitée pour inscrire son enfant.

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le compléter et le retourner signé. L'inscription et la participation ne seront effectives qu'après réception du dossier complet accompagné des pièces demandées.

Le club permet de participer à une séance sans engagement. A l'issue de cette période, l'enfant devra obligatoirement souscrire une adhésion au club et à l'activité « Ecole VTT ».

Dès la première séance, il devra cependant fournir une autorisation parentale.

Article 5 : Conditions d'âge

Les conditions d'âge pour pouvoir rentrer à l'école VTT varient d'une année sur l'autre en fonction des groupes constitués suivant la capacité d'encadrement. Cet âge ne pourra cependant pas être inférieur à 7 ans et supérieur à 18 ans dans l'année civile suivant la rentrée. Des dérogations peuvent être accordées selon la maturité physique et la motivation. Dans ce cas, seul le responsable pédagogique décide après évaluation.

Article 6 : Dossier d'inscription

Ce dossier comprend les documents demandés dans l'article 1.3 du règlement intérieur, à savoir

- une fiche individuelle servant à prendre connaissance de l'état civil du candidat
- le montant de la cotisation annuelle comprenant notamment le montant de la licence F.F.C.T.
- document d'information sur l'assurance qui est contractée dans le cadre de la licence F.F.C.T.

A ces documents se rajoute la feuille d'inscription spécifique à l'école cyclo vtt, comprenant :

- la Fiche Santé du jeune de l'école cyclo et le certificat médical
- l'autorisation parentale sur les photographies et droits à l'image
- les modalités de déplacement sur le lieu d'activité

Article 7 : Matériel nécessaire

La participation aux activités de l'Ecole VTT nécessite de posséder un matériel adapté.

Pour le bon déroulement des activités, le jeune devra posséder obligatoirement à chaque séance les équipements individuels suivants:

- un vélo à vitesses adapté à sa taille et en état, avec freins efficaces, pneus gonflés, chaîne graissée
- ses affaires de réparation : une chambre à air adaptée au vélo, pompe, démonte-pneu
- un casque homologué adapté à sa tête et en état
- des gants de vélo adaptés à la saison
- des chaussures adaptées au VTT ou à la pratique du sport et fermées
- une tenue vestimentaire adaptée au temps du jour de l'activité : un cuissard ou fuseau, un coupe-vent,...

- un sac à dos ou sacoche de selle
- une gourde ou une poche à eau
- un petit encas (pâte de fruits, barre de céréales) pour éviter le « coup de pompe »
- un document dans son sac indiquant les coordonnées des personnes à prévenir en cas de problèmes

Les encadrants se réservent le droit de refuser de prendre en charge les participants dont l'équipement n'est pas adapté.

III - LA VIE A L'ECOLE

Article 8 : Informations sur les activités

Un certain nombre d'informations, notamment les calendriers, apparaissent sur le site internet du Club.

Les parents peuvent aussi prendre contact avec les animateurs du Club dont les coordonnées téléphoniques seront données en début de saison. Les courriels, pour ceux qui disposent d'une adresse e-mail, sont utilisés systématiquement.

Article 9 : Séances

Des séances pourront être organisées toute l'année sous réserve des conditions météorologiques et de la disponibilité des encadrants.

En cas d'annulation d'une séance,

- pour cause de mauvaises conditions météo, telles que par exemple forte pluie, vent, chute de neige, température trop basse ou alerte météorologique
- ou d'indisponibilité des encadrants,

Dans tous les cas, les parents sont préalablement informés, au minimum par le biais du site internet du club.

En cas d'activités extraordinaires (séjour, stage, participation à des challenges extérieurs, critérium, autres manifestations ou randonnées), les parents sont informés par l'équipe d'encadrement des modalités de participation (horaires, lieu de rendez-vous, éventuelle participation financière...).

Article 10: Arrivées au lieu de l'activité et départs

Les enfants et jeunes qui se rendent sur le lieu de l'activité ou qui en partent en vélo, le font sous la responsabilité de leurs parents. Une autorisation écrite sera remise à l'encadrant pour l'année et stipulant qu'il est autorisé à venir et rentrer seul par ses propres moyens.

Lorsque l'enfant est déposé au lieu de l'activité, l'adulte s'assurera, avant de partir, qu'un encadrant est bien présent et que l'activité aura bien lieu. Si ce n'est pas le cas, le club ne sera pas tenu responsable des incidents qui pourraient survenir.

Pendant les plages horaires de la séance, les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrement de l'École VTT. Ils sont tenus d'arriver à l'heure et ne peuvent quitter la séance avant son terme.

A titre exceptionnel, le jeune pourra partir avant le terme de la séance s'il remet au responsable de la séance une autorisation parentale mentionnant l'heure de départ exacte. Les encadrants devront avoir été informés avant la séance.

Les parents devront renseigner l'autorisation parentale en retenant l'un des deux choix suivants pour les déplacements de l'enfant ou jeune vers le lieu d'activité :

- les parents s'engagent à accompagner, présenter et retirer leur enfant à la fin de l'activité. A noter qu'en cas de retard d'un adulte venant chercher l'enfant, le responsable sur place se doit de l'attendre ; mais en cas de retards excessifs non justifiés ou répétés, le club dispose de la possibilité de sanctionner, voire d'exclure.

ou

- les parents estiment que l'enfant peut se présenter et repartir seul à la fin de l'activité ou si celle-ci est interrompue ou annulée, le club est alors dégagé de toute responsabilité pendant les déplacements de l'enfant.

Article 11 : Règles de Sécurité

L'encadrement de l'École VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés. A ce titre, les obligations suivantes s'imposent :

Les obligations de l'enfant ou du jeune participant:

- avoir un vélo en état de fonctionnement, possédant tous les éléments de sécurité
- porter obligatoirement un casque durant les séances de l'École VTT, ainsi que lors des trajets entre le domicile et les lieux de rendez-vous
- avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique du vélo
- ne pas utiliser de dispositifs permettant d'écouter de la musique en roulant, de téléphoner
- ne pas enfreindre les règles de vie communes (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui...)

Les obligations des parents :

- récupérer les enfants à l'heure de fin de l'activité préalablement annoncée
- faire le nécessaire pour que les vélos soient en état, propres et entretenus

Les obligations de l'encadrement :

- vérifier les organes de sécurité sur le vélo ; un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra pas participer aux sorties
- prévenir les parents en cas d'accident, de chute, de malaise d'un jeune

- faire appliquer les règles de tenues vestimentaires et accessoires de sécurité (voir obligations de l'enfant)

En cas de manquements répétés au respect de ces règles impliquant la sécurité, l'encadrement pourra être amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive, après en avoir informé les parents.

Article 12 : Suivi médical

Les parents devront faire part au responsable de l'école de tout changement de l'état de santé de leur enfant.

TITRE III – CONDITIONS PARTICULIERES

Article 13 : Autorisation parentale sur l'utilisation des photos et droits à l'image

Tout au long de l'année, des photos de jeunes sont prises régulièrement au cours des activités de l'école VTT.

Ces photos peuvent ensuite être déposées sur le site internet du club ou être utilisées afin d'illustrer divers bulletins de communication, le but étant tout simplement de faire découvrir notre activité.

RAPPEL

Ce que dit la loi :

En ce qui concerne les photographies et les œuvres, celles des enfants sont aussi sujettes à ce que l'on appelle le droit à l'image pour l'un et le droit d'auteur pour l'autre:

«Par principe, toute personne, dispose sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa reproduction et diffusion sans son autorisation.»

S'agissant du droit à l'image des enfants, **l'autorisation des deux parents** est nécessaire avant toute diffusion.

Il vous est donc demandé, en tant que parents, tuteurs ou responsables légaux de compléter le formulaire d'autorisation parentale sur les photographies.

Article 14 : Applications et limites

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques.

Toute modification sera établie en concertation avec les membres du bureau du club.

Le responsable de l'école VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

L'admission d'un jeune à l'école VTT ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement.

--- FIN---

Le présent règlement intérieur a été adopté en Assemblée Générale Constitutive tenue
le à
sous la présidence de séance de